

**Avis aux actionnaires  
Swiss Life Funds (F) ESG Money Market Euro**

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaires de la SICAV **Swiss Life Funds (F) ESG Money Market Euro** (le "**Fonds**") (ActionsP : FR0010540385 / Actions I : FR0010089649) gérée par la société de gestion Swiss Life Asset Managers France et nous vous remercions de votre fidélité.

Nous vous informons par le présent avis des modifications suivantes dans la documentation légale du Fonds:

- Mise à jour du numéro de téléphone du service client qui devient accessible au +33 (0)1 45 08 79 70 ;
- Mise à jour des détails concernant le délégué de la gestion administrative et comptable :

Société Générale

29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS

Adresse postale : Société Générale Securities Services - Tour Alicante - 17 cours Valmy - CS 50318  
92972 Paris La Défense Cedex

- Mise à jour des informations règlementaires relatives aux règlements SFDR et Taxonomie (respectivement les règlements (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers et (UE) 2020/852 du parlement européen et du conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables) ;
- Modification non substantielle de la rédaction sur les exclusions, sur la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) au niveau de la SICAV, de la méthodologie relative aux PAI et aux données MSCI ESG, ainsi que les limites de ces méthodologies ;
- Modification non substantielle de la rédaction du risque de durabilité et ajout du risque lié à l'utilisation de méthodologies de notation de la qualité extra-financière des titres ;
- Ajout d'une partie 2.6 "Garantie ou protection - Politique de traitement équitable" ;
- Modification du tableau des frais à la suite d'une modification de la trame AMF applicable, dont il résulte une fusion des lignes 1 et 2 "Frais de gestion financière" et "Frais administratifs externes à la société de gestion" qui deviennent "Frais de gestion financière, frais de fonctionnement et autres services" étant donné que les frais administratifs externes sont inclus dans les frais de gestion ; et
- Insertion dans le prospectus de l'annexe d'information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8 du Règlement SFDR.

Ces modifications entreront en vigueur le **30 décembre 2022**.

Ces modifications ne sont pas soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

\*\*\*

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuels et semestriels ainsi que les modifications de contenu peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Zurich, le 22 décembre 2022

**Représentant en Suisse**

Swiss Life Asset Management SA, General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

**Agent Payeur en Suisse**

UBS Switzerland SA, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich